

Mairie



400 chemin de l'Église  
64 300 LOUBIENG



Tél : 05.59.69.19.11.

Fax : 05.59.69.01.19.

[mairie@loubieng.fr](mailto:mairie@loubieng.fr)

[www.loubieng.fr](http://www.loubieng.fr)

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.**

### **Séance du 19 Novembre 2009**

L'an deux mille neuf, le dix-neuf novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François BARTHET.

**Étaient présents** : Messieurs BARTHET Jean-François (Maire), LAUDA Michel (1<sup>er</sup> Adjoint), BERGEROT Hervé, LARROQUE Francis, MENANT Jackie, PÉTRIAT Serge et POURTAU-MONDOUTEY Lionel ; Mesdames TESTEGUTTE Nadine (2<sup>e</sup> Adjoint), BALASQUE Anne-Marie, CAMBET Annie et HARAMBOURE Évelyne.

**Absents et excusés** : Madame et Monsieur.

**Secrétaire de Séance** : Monsieur POURTAU-MONDOUTEY Lionel.

Membres en exercice	11
Membres Présents	11
Membre Absent	00
Pour	11
Contre	00
Abstention	00

### **OBJET : Voeu du Conseil Municipal.**

Le Conseil Municipal de LOUBIENG réuni en séance le 19 novembre 2009 après avoir pris connaissance de la lettre adressée par la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, rappelant l'hommage solennel que rend la FNACA depuis 1963, le 19 Mars de chaque année, aux victimes de la Guerre en Afrique du Nord,

DEMANDE au Gouvernement l'Officialisation définitive du 19 Mars comme Journée Nationale -ni fériée, ni chômée- du Souvenir et dû-Recueillement, à la mémoire des victimes civiles et militaires de la Guerre d'Algérie et des Combats du Maroc et de la Tunisie conformément à son fondement historique, à sa légitimité populaire et à son symbole de loyauté républicaine.

Ainsi fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus, et ont  
signé au registre les membres présents,  
Pour extrait,  
Le Maire.



Jean François BARTHET  
MAIRE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal****DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	11
VOTES : Contre 0 Pour 11 Abstention 0	
Date de convocation :	10/11/2009



L'an 2009, le 19 novembre, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-François BARTHET

Présents : Messieurs BARTHET Jean-François (Maire), LAUDA Michel (1er Adjoint), BERGEROT Hervé, LARROQUE Francis, MENANT Jackie, PETRIAT Serge et POURTAU-MONDOUTEY Lionel ; Mesdames TESTEGUTTE Nadine (2ème Adjoint), BALASQUE Anne-Marie, CAMBET Annie et HARAMBOURE Évelyne.

Absents : Néant

Excusés : Néant

Objets : achat de matériel (aspirateur)

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article - Opération - Fonction	Montant	Article - Opération - Fonction	Montant
2183 - 44 : Matériel de bureau et matériel inf	-350,00		
2188 - 44 : Autres immobilisations corporelles	350,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

Certifié exécutoire par Jean-François BARTHET, Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 23/11/2009 et de la publication le 23/11/2009

A LOUBIENG, le 23/11/2009

Ont signé les membres présents pour extrait conforme

Le Maire

  
 Jean François BARTHET  
 MAIRE

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  
 Transmise à la Préfecture le 23.11.2009  
 Publiée ou notifiée le 23.11.2009  
 DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire  
  
 Jean François BARTHET  
 MAIRE